## Structurer la filière du bois d'œuvre pour répondre à la demande

Dans les prochaines années, l'augmentation de la demande en bois d'œuvre nécessitera une hausse de la production, en répondant à des exigences environnementales et de qualité. Le « PACTE Bois-Biosourcés » initié par FIBois Île-de-France est un exemple d'engagements qui nécessiteront une adaptation des filières de sylviculture et de scieries françaises. En effet l'augmentation de la construction en bois augmente significativement la demande en bois d'œuvre, qui doit nécessairement être sourcé et traité sur le territoire afin de satisfaire les engagements portés ce projet.

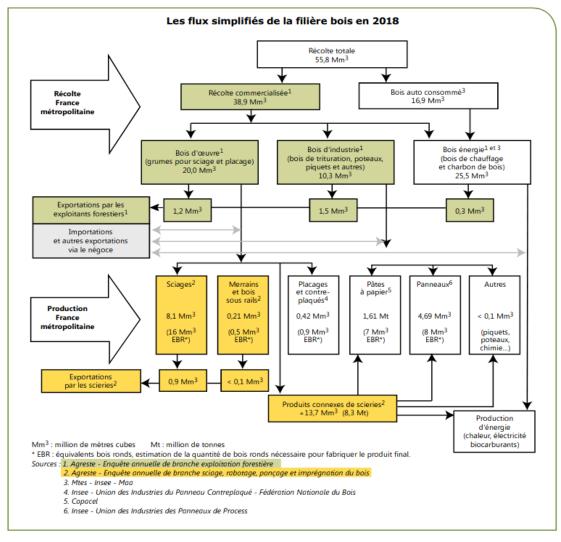


Figure 1 : Flux actuel de production de bois en France

## Le PACTE Bois-Biosourcés

Le PACTE est né de plusieurs constats au sujet de la filière bois-construction en Île-de-France. Premièrement, alors que l'Île-de-France concentre plus de 25% du secteur du BTP français en chiffre d'affaires, elle représente seulement 13% de l'activité de construction bois totale en France.

La région voit pourtant plusieurs projets d'envergures se présenter sur son territoire, au premier rang desquels le chantier du Grand Paris qui prévoit un certain nombre de constructions autour des nouvelles gares.

Le PACTE Bois-Biosourcés engage des établissements publics d'aménagement et des bailleurs sur la part de bois-biosourcés en construction et en réhabilitation. Le bois utilisé doit être certifié et être à 30% du bois français.

## Influence du PACTE sur la production

Dans le cadre du PACTE appliqué sur l'Ile de France, la demande en bois d'œuvre serait incrémentée de 500 000 mètre cube de bois d'œuvre. Pour l'application de ce projet sur tout le territoire français, on compte donc une augmentation de 1.5 millions de mètres cube de bois d'œuvre à l'échelle du territoire ce qui permettrait la construction de 3.6 millions de mètres carrés de bâtiments en bois. Cette augmentation de la demande en bois d'œuvre représente 6% des 20 millions de mètres cubes déjà produits d'après la figure 1. Elle est

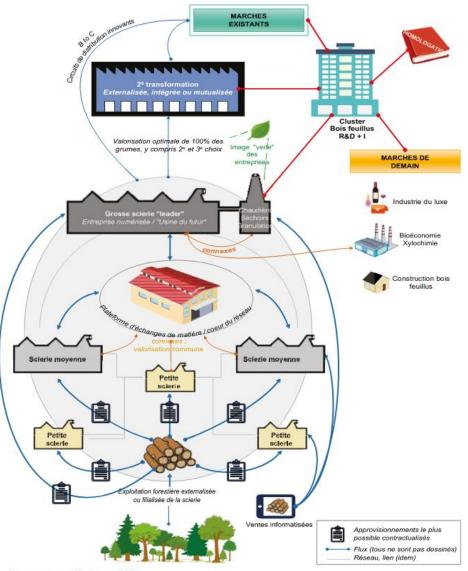
réalisable dans les scénarios prévus par l'IGN. Cependant l'utilisation actuelle du bois pour la construction est à 23% de bois feuillus pour 77% de bois résineux alors que la répartition de la ressource en France est de 80% de feuillus et 20%. Le même rapport de l'IGN montre que la demande en bois résineux serait alors trop grande par rapport à l'offre possible. Il est donc nécessaire de changer l'utilisation des bois dans la construction des bâtiments pour pouvoir étendre le PACTE à tout le territoire.

## Adaptation des capacités de sciage

Actuellement, seulement 8 des 20 millions de mètres cubes du bois d'œuvre récolté en France est scié dans des scieries françaises. Les capacités de sciage sont donc insuffisantes pour réaliser le sciage du bois produit dans le cadre du PACTE en France.

En effet les scieries française sont assez peu compétitives par rapport aux scieries allemandes, roumaines et chinoises car ce sont de bien plus petites structures, souvent assez peu automatisées. La figure 2 montre une proposition de réorganisation des scieries françaises qui permettrait de rendre compétitive cette filière tout en augmentant la capacité de sciage français ce qui permettrait de remplir les prérequis du PACTE. Elle est issue d'un rapport du ministère de l'agriculture. Elle montre une organisation par hiérarchie des scieries par étapes de traitement, avec une centralisation dans de grandes scieries automatisées, nécessaires à la compétitivité de la filière.

Figure 2 : Modèle français de la scierie de feuillus du futur et de son environnement



Source: rapport final, page 204